



Piscine St Nicolas – Protocole sanitaire septembre 2020

Aux membres du comité directeur

Au collège des moniteurs

Aux membres du CSL

Suite à la rencontre avec Mr PRAT Thierry, nouveau chef de service des piscines, je suis en mesure de vous apporter les éléments de fonctionnement de la piscine St Nicolas pour le CSL à compter du mercredi 2 septembre 2020.

Notre activité pourra reprendre dès le mercredi 2 septembre dans les conditions précisées ci-dessous :

1. Le port du masque est obligatoire jusqu'au bord du bassin
2. Les vestiaires collectifs sont autorisés (port du masque), la règle du 1 m de distance est obligatoire, donc il faudra réduire le nombre de personnes dans chaque vestiaire. Les affaires devront être mises dans vos sacs que vous mettrez sur le bord des bassins.
3. Les cabines individuelles sont autorisées, les affaires pourront être stockées dans les casiers, cependant il est souhaitable de privilégier votre sac personnel et le déposer sur le bord des bassins.
4. Sur le bord des bassins, avant la mise à l'eau, le masque sera obligatoire. A la fin de la séance, il sera remis après la douche.
5. Les salutations entre les membres du CSL se feront selon les gestes barrières cités ci-dessus (pas de poignée de main, ni embrassade).
6. Pour les douches, distance de 1m, les passages se devront d'être rapides, pas plus de 2 minutes pour permettre le passage de tous.
7. Si vous avez de la fièvre ou un doute quelconque sur votre état de forme, ne vous déplacer pas à la piscine.
8. Les décisions de Mr Prat peuvent évoluer en fonction de la situation sanitaire du territoire et des recommandations de la préfecture.
9. Le masque est de rigueur dans le local technique, son accès reste limité et sous la responsabilité de Sylvain.

Nous pouvons donc reprendre nos activités dès septembre, c'est une bonne nouvelle. Merci aux moniteurs de faire respecter les règles ci-dessus, c'est une obligation.

Bonne reprise à tous

Michel RAIMBAULT

Président du CSL